

Une fiche par élève à renvoyer dès le 2^e cours☐ **ADULTE**☐ **ENFANT** → Âge : ansF ☐ / M ☐

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : / Mail :

Pour les mineurs :

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom & Prénom		
Téléphone		
Mail		

NB : Les ateliers collectifs **Petit Orchestre** font partie intégrante du cursus de l'enseignement musical des enfants inscrits aux cours particuliers. 3 rendez-vous les samedis matins de 10h à 11h30 : **12 décembre, 27 février, 24 avril**. Les séances d'Atelier Petit Orchestre ont lieu dans les salles polyvalentes de St Michel de Dèze et de St Etienne VF, selon le lieu où l'enfant prend ses cours habituellement. + d'infos sur www.fedemusique.fr / ateliers-petit-orchestre.

Cours d'Instrument(s) et/ou Atelier(s) :

Professeur(s) Inscrivez vos frais ↓

COURS INDIVIDUELS

Cours Instrument Enfant	1 ^{er} enfant	245 €
13h par an + 3 séances <i>Petit Orchestre</i>	2 ^e , 3 ^e enfant de la même fratrie / ou 2 ^e instrument	190 €
Cours Instrument Adulte / 13h30 par an	Adulte	335 €
Cours Instrument Adulte / 9h par an	Adulte	245 €

COURS COLLECTIFS & ATELIERS : minimum 7 inscrits pour qu'un atelier démarre

Atelier Jazz / 18h par an (Ste Croix VF)	Pour les enfants déjà inscrits à un autre cours	40 €
	Pour les autres	125 €
Orchestre à cordes (St Etienne VF) / 26h par an	Pour les enfants déjà inscrits à un autre cours	50 €
Fanfare New Orleans / 26h par an (Ste Cx / St Martin de L.)	Pour les autres	135 €
Batucada (Collet de Dèze) 27h par an	Pour le 1er inscrit dans une même famille	135 €
	Pour toute Inscription supplémentaire dans une même famille <u>ou</u> enfant déjà inscrit à un autre cours	50 €
Chorale / 38h par an (Ste Croix VF / St Etienne VF / St Germain de Calberte)	Enfants	50 €
	Adultes	135 €
Harmonie Vocale Clairénettes / 38h par an (St Etienne VF / Moissac VF / St Roman de Tousque)	Adultes	135 €

2
NOUVEAUTÉS :
 voir détails au dos

⇒ Stage de "Prise de Son Extérieur & Studio et Composition Electroacoustique"

60 €

⇒ Cours de Violon en Duo *dans le cadre de l'Initiation Enfants* (13h/an)

190 €

+ adhésion **INDIVIDUELLE** obligatoire

Enfant 30 €

Adulte 40 €

+ Pour chaque inscrit résidant **hors Lozère**

car le Conseil Départemental Lozère et la Comm. Comm. Cévennes-Mont Lozère ne nous soutiennent qu'au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur leur territoire d'action

50 €**TOTAL À RÉGLER**☐ par chèque☐ par virement

/ Faites votre addition →

€

→ J'ai pris acte du règlement intérieur consultable sur le site www.fedemusique.fr ainsi que des modalités de paiement et je m'engage à les respecter.

→ En inscrivant mon enfant aux cours de musique, je prends acte qu'il lui sera demandé de participer à la fête annuelle, aux auditions et aux éventuels événements musicaux organisés par la Fédération.

→ Je peux participer aux actions de la « *Fédé* » ☐

→ J'autorise la publication de photos ☐ oui ☐ non

Signature

(du responsable pour les mineurs) :

- ⇒ Nouveautés 2026-2027
- ⇒ Inscriptions : mode d'emploi
- ⇒ Remarques

Nouveautés 2026-2027

⇒ Atelier-Stage « **Prise de Son en Extérieur & Studio et Composition Electroacoustique** » :

Pendant les vacances scolaires / Ados à partir de 15 ans et Adultes / 4 participants

Sur 3 après-midis consécutifs, de 14h à 18h, soit 12 heures d'Atelier

Encadré par **Frédéric ANTHOUARD**, Compositeur & Preneur de Son, prof de guitare à la Fédé

Tarif : 60 € les 3 jours pour les élèves déjà inscrits à un cours ou atelier / ajouter adhésion pour les autres.

2 sessions programmées : - en Octobre pour secteur Vallée Longue et Calbertois

- en Février pour secteur Vallée Française

Si intéressé.e.s pour vous inscrire, contacter Frédéric assez vite au 07 85 62 51 81 car nombre de places limitées !

⇒ Cours de **Violon en Duo** dans le cadre de l'**Initiation Enfants** :

13h/an, soit 26 séances de 30 minutes / Pour les tout-jeunes débutants

Encadré par **Githa HALLEY des FONTAINES – SCHREVEL**, prof de violon et piano à la Fédé

En accord avec la professeure à partir du 2e cours selon âges et binômes possibles

Tarif : 190 € l'année + 30 € d'adhésion

Pour + d'infos, contacter Githa au 06 43 80 97 30

Inscriptions : mode d'emploi

→ Quel que soit votre moyen de paiement, dès la 2^e semaine de cours, merci de nous faire parvenir impérativement votre **fiche d'inscription remplie et signée (page 1)** par courrier postal (Maison de la Communauté - Route de Gabriac - 48 110 Sainte-Croix-Vallée-Française) ou par mail à fedemusique48@gmail.com ou en la déposant directement au bureau (boîte aux lettres sous l'escalier).

→ Pour payer : **1 à 3 chèques** par fiche d'inscription à l'ordre de la *Fédération des Ecoles de Musique* que vous joignez à votre fiche d'inscription,



ou virement bancaire



seulement à partir du 1er octobre !! merci !

En précisant bien le nom de l'élève dans l'intitulé du virement et la fraction du paiement si besoin.

Ex : « Clémence DUPUIS 1 sur 3 »

→ Des aides financières à l'inscription sont possibles :

Renseignez-vous sur www.fedemusique.fr :

Infos pratiques / Je m'inscris aux cours (... faire défiler jusqu'en bas de page...)/ Les aides financières

→ **Contact pour tout renseignement complémentaire :**

Aude LOUBERSAC / Secrétariat administratif & Coordination

Bureau ouvert les lundis, mardis et mercredis de 9h à 17h

07 52 07 05 52 / fedemusique48@gmail.com / Maison de la Communauté - 48 110 Ste Croix Vallée Française

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01009	0641573H030	30
IBAN - Identifiant international de compte			
FR63 2004 1010 0906 4157 3H03 030			
BIC - Identifiant international de l'établissement			
PSSTFRPPMON			
DOMICILIATION :			
LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER			
13900 MARSEILLE CEDEX 20			
TITULAIRE DU COMPTE :			
FEDERATION ECOLES DE MUSIQUE DES HAU			

Remarques importantes

Rappel : après le 1er cours d'essai, une année entamée est due.

- L'intégralité de votre règlement (virements, chèques ou espèces) doit être effectuée **entre le 1er octobre 2026 et le 28 février 2027** (donc si vous faites 3 chèques, ils seront encaissés comme suit : octobre / décembre / février)
- Sauf en cas de longue maladie avec certificat médical ou déménagement imprévu, aucun cours n'est remboursé en cas d'absence de l'élève. Pensez cependant à en avertir les professeurs à l'avance.
- En cas d'absence d'un.e prof, vous serez prévenu.es à l'avance. Le cours ne vous sera remboursé que si le/la prof ne peut différer la séance.